

# la famille adoptive française

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du  
25 mars 2023  
tenue en présentiel, de 10h30 à 12h30,  
à l'espace Palissy  
à Boulogne-Billancourt**

## Ordre du jour

0. Constitution de l'Assemblée Générale
1. Rapport d'activité de la Directrice
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier de la Trésorière et approbation des comptes 2021
4. Fixation du montant de la cotisation 2023
5. Renouvellement des mandats des administrateurs
6. Questions diverses



## **0. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'association compte 1371 foyers adhérents cotisants. Une centaine de membres sont présents et 216 pouvoirs ont été reçus, ce qui donne un nombre total de 317 votants, soit 21,8% des membres. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est donc réunie conformément aux conditions fixées par les statuts et peut, de ce fait, délibérer valablement. Le Bureau de l'Assemblée est constitué du Président, Damien O'NEILL et deux scrutateurs, Jérôme OUDART et Olivier GUERIN.

### **1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTRICE**

*Par Mme Christine DELETTRE*

L'année 2022 a été marquée par le vote et la promulgation de la Loi du 21/02/2022, qui a porté une atteinte majeure à l'activité de l'Association en lui interdisant tout recueil d'enfant en France en vue de le confier à une famille adoptive. Elle implique également la caducité en février 2024 de toutes les autorisations et habilitations en cours, ce qui menace le reste de l'activité de l'Association, dont notamment l'adoption internationale et l'accompagnement à la recherche des origines. Le décret d'application de cette loi n'est toujours pas paru au Journal Officiel plus d'un an après le vote, ce qui va laisser peu de temps pour obtenir à nouveau les agréments nécessaires à l'activité de l'Association.

#### **ACTIVITÉ EN FRANCE**

##### **Recueil des enfants et accompagnement des femmes**

Nous n'avons pas recueilli d'enfant en 2022, conformément aux nouvelles dispositions légales, et le dernier apparemment en France réalisé en 2022 concernait un enfant recueilli en octobre 2021. Nous avons également accompagné les trois dernières familles pour lesquelles l'Association avait la tutelle de leur enfant confié en vue d'adoption jusqu'au prononcé des trois adoptions plénières, ce qui a clôturé définitivement, en l'état actuel de la loi, les adoptions en France par l'Association, à l'issue de 77 ans d'expérience au service des enfants, des mères et des familles.

Parallèlement, nous avons été sollicités en 2022 par 7 femmes présentant des fragilités multiples, matérielles et sociales. L'équipe a pu les accompagner dans leur discernement mais sans procéder au recueil de leur enfant. Elle leur a donné les indications afin qu'elles se dirigent vers les services ASE de leur département. De même, l'équipe a réorienté les quelques jeunes femmes majeures d'Afrique du Nord et subsaharienne, qui ont contacté l'Association car recherchant une famille adoptive en France. Nous avons également informé les maternités avec lesquelles nous étions en lien de la fin de notre activité de recueil d'enfant en France, restant à la disposition des femmes qui souhaiteraient un accompagnement à la prise de décision.

##### **Suivi des familles**

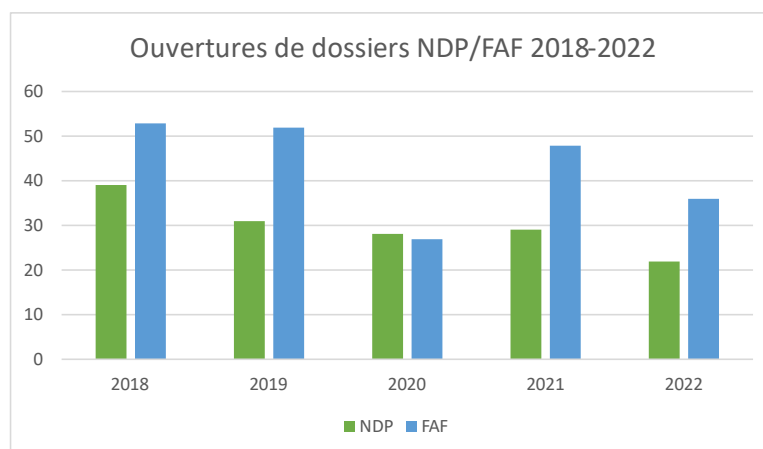
Nous constatons une baisse des candidatures qui nous ont été adressées par rapport à l'année 2021. La réforme en France, rappelée ci-dessus, et le contexte international de l'Adoption en sont les deux facteurs explicatifs. De plus, compte tenu du contexte actuel en Chine en 2022, nous n'avons donné suite au cours de l'année, à aucun dossier de candidature d'adoptants, ne souhaitant pas engager une attente pour ces familles sans avoir la certitude d'un aboutissement possible dans la durée de leur agrément. Nous espérons bien pouvoir accepter de nouveaux candidats très rapidement.

2 familles adoptantes à l'international ont été suivies dans le cadre de l'accompagnement prévu jusqu'au prononcé de l'adoption plénière et/ou en conformité avec les évaluations demandées par le pays d'origine concerné.

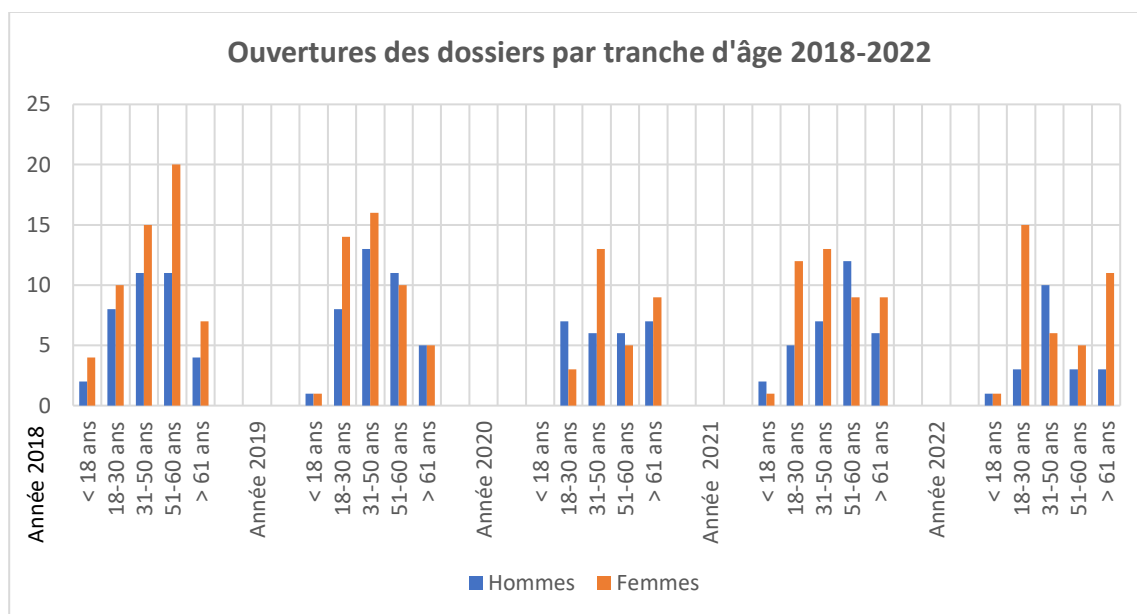
L'équipe a été toujours sollicitée par des parents pour un accompagnement à la parentalité. Que ce soit l'entrée à la maternelle ou au cours de l'adolescence, certains moments de vie nécessitent une écoute approfondie et un soutien parental par une aide au décryptage des différents signes manifestés.

Ouvertures de dossiers et recherche des origines

En 2022 nous avons reçu 65 demandes d'ouvertures de dossiers, dont 36 pour la FAF, 22 pour les Nids de Paris, et 7 demandes émanant du CNAOP qui ne nous concernaient pas. Comme l'indique le graphique ci-dessous, la demande reste importante et la répartition stable.



En 2022, ces demandes émanaient à 38% d'hommes et à 62% de femmes, dans la tendance des demandes reçues au cours des dernières années. En revanche, la répartition par tranches d'âge est plus variée au fil des ans. Cf. graphique ci-dessous.



15 dossiers ont été envoyés aux départements et 3 ont été envoyés directement aux personnes en recherche car ils ne comportaient pas de secret. 21 personnes ont été reçues dans les locaux et accompagnées dans leur consultation de dossier par Mme Levy, psychologue. 30 dossiers ont été adressés au CNAOP. Nous avons également 4 mandats de délégation du CNAOP afin d'accompagner une éventuelle mise en relation entre la personne adoptée et la famille de naissance.

ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER

Toute l'activité est toujours suspendue en ce qui concerne la Chine, notamment du fait de leur politique sanitaire actuelle. Cependant nous observons que nos prises de contacts et échanges avec notre interlocutrice en Chine ont été suivies de réponses rapides et concrètes à travers l'envoi de documents et d'un lien WeChat, preuve que les relations sont toujours bien existantes.

L'accréditation de notre Association en Colombie étant caduque depuis plusieurs années, nos relations avec ce pays sont au niveau minimal, limitées essentiellement aux envois des documents de suivi et à des échanges avec notre correspondante sur place. De ce fait, dans le contexte de réforme actuel en France, la Mission pour l'Adoption Internationale a procédé au retrait de l'habilitation de la Famille Adoptive Française en Colombie le 15 mars 2023, dans l'attente des dépôts de dossiers de renouvellement des habilitations en 2024 (cf. ci-après).

## Rencontres de nos partenaires

De multiples échanges et réunions ont eu lieu avec Mission pour l'Adoption Internationale afin de préparer la mise en œuvre de la réforme de l'Adoption en France et la publication du décret associé.

- Rencontre du Président et de la Directrice avec Mr Rolland-Piègue, Chef de la Mission de l'Adoption Internationale et Madame Recher, Chargée de mission contrôle des opérateurs et coopération à la MAI le 30 Août 2022
- Réunion de travail avec Mmes Recher et Monchau le 7 septembre 2022 à la FAF pour faire un point sur le document « Projet de Mise En Relation » et le « décompte de frais » pour le dossier d'adoption avec la République Populaire de Chine.
- Rencontre de la Directrice et de la Chargée de mission avec Mr Rolland-Piègue le 21 octobre 2022 à la FAF à sa demande, pour répondre à ses interrogations sur le fonctionnement courant et évoquer l'avenir envisagé par l'Association suite à la loi de février 2022. Cet échange a eu lieu dans les locaux de l'Association à Boulogne.
- Participation de l'équipe FAF aux Journées de la MAI (22 et 23 novembre) : « Deux lois pour une réforme », Présentation du guide des bonnes pratiques de la Convention de La Haye et présentation des grandes orientations du décret rédigé par la MAI.

Parallèlement, notre Association a poursuivi ses échanges et travaux avec la Fédération Française des OAA (FFOAA), dont notre Directrice est membre du bureau, à travers notamment :

- La participation à la journée inter OAA de la FFOAA le 17 novembre 2022 : « Vivre le présent »
- La participation le 14 décembre 2023 en visio-conférence, à la demande de Mme Riot, présidente de la FFOAA, à la réunion du GIP en vue de constituer le futur bureau du Collège 3 du nouveau GIP France Enfance Protégée dont la FFOAA fera partie.

## Formations

2 formations suivies en 2022 par l'équipe de la FAF, sur « l'accès aux origines personnelles » animée par le Docteur Pérouse de Montclos et « Comment parler de la guerre aux enfants » animée par le Docteur Fanny Cohen Herlem.

## **2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

*Par Mr Damien O'NEILL*

### ➤ **Contexte actuel de l'adoption – Mise en œuvre de la réforme 2022**

La réforme de l'adoption en France a été votée définitivement le 21 février 2022. Entre autres mesures, cette nouvelle loi interdit l'adoption en France par les OAA (mesure d'application immédiate) et vise à renforcer le contrôle des OAA dans leurs activités à l'étranger et les exigences en matière de professionnalisation des équipes des OAA (expérience, formation, compétences, ...) et de formation des parents adoptifs. Elle vise également à interdire les activités humanitaires aux OAA pour éviter les risques de confusion des genres.

Pour la FAF, cela a signifié :

- ✓ faire aboutir les 3 projets d'adoption en cours que la FAF accompagnait lors du vote de la loi ;
- ✓ réorienter toutes les demandes de contact vers les organismes compétents ;
- ✓ poursuivre l'accompagnement des personnes adoptées à la recherche de leurs origines personnelles, en collaboration active avec le CNAOP ;
- ✓ suivre de près la rédaction du décret d'application de la loi.

Il est indéniable que l'adoption internationale nécessite des compétences fortes et reconnues en matière d'adoption d'enfants à besoins spécifiques (enfants âgés, fratries, handicaps, ...). Ces compétences étant déjà présentes au sein de l'Association mais peu connues, il est nécessaire de les approfondir, de les développer et de les faire connaître.

Par ailleurs, la MAI a initié une revue des habilitations existantes, qui a abouti à :

- la suspension d'habilitation pour certains pays considérés « à risque d'adoption illicite » par la MAI (Haïti, Madagascar, Ukraine, Russie, ...),
- le retrait d'habilitation pour les OAA qui n'auraient pas respecté les procédures La Haye selon la MAI,
- le retrait d'habilitation pour les pays où les OAA ne sont plus actifs depuis plus de 3 ans ou non accrédités.

En conséquence :

- 24 habilitations ont été retirées à 13 OAA (dont 5 COFA) concernant 12 pays, aboutissant à l'arrêt d'activités d'adoption pour environ 9 OAA (dont 4 des 5 COFA en restructuration) ;
- La FAF s'est faite retirer son habilitation de la FAF en Colombie en date du 15 mars dernier (accréditation abandonnée en 2017)
- une dizaine d'OAA, susceptibles de poursuivre leurs activités, sont en réflexion sur leur avenir, dont la Famille Adoptive Française – Nids de Paris. Plusieurs OAA ont annoncé leur volonté d'arrêter / transmettre leurs activités

Dans ce contexte qui risque d'amener la FAF à perdre le statut d'OAA, le Conseil d'Administration s'est fixé les objectifs suivants :

- Maintenir l'accompagnement professionnel
  - aux familles adoptantes et/ou à leurs enfants,
  - aux adoptés à la recherche de leurs origines pour les adoptions réalisées par l'Association,
  - et aux candidats à l'adoption internationale ;
- Faire en sorte de conserver les quelques 8 000 dossiers de l'Association.
- Donner l'opportunité à l'équipe professionnelle en place de continuer son action au service de l'adoption et partager son savoir-faire,
- Continuer à faire vivre et animer le réseau des membres et des sympathisants de l'Association, constitué depuis plus de 75 ans,
- S'assurer de l'utilisation du patrimoine de l'Association aux fins pour lesquelles il a été constitué : l'adoption d'enfants et le soutien à leurs parents biologiques et adoptifs.

Après étude des différentes possibilités offertes, le Conseil d'Administration a pris la décision de rechercher des partenariats en vue d'un rapprochement entre OAA.

Les enjeux d'un tel projet sont principalement :

- de conserver pour l'ensemble regroupé les agréments respectifs des OAA et, à titre accessoire, du statut d'association reconnue d'utilité publique de la FAF.
- de réussir à mutualiser les ressources dont disposent les OAA impliqués, et surtout d'obtenir l'adhésion des équipes d'animation bénévoles et professionnelles, et des membres de chacune des Associations.

Les principales actions à réaliser pour mener un rapprochement avec d'autres OAA sont :

- construire un projet associatif commun acceptable concernant les processus de choix des familles adoptantes et de l'accompagnement qui leur est apporté tout au long de leur projet d'adoption ;
- définir une démarche juridique de regroupement permettant le renouvellement des autorisations, habilitations et accréditations dans les pays étrangers, en la faisant valider par les autorités de l'adoption française et étrangères ;
- obtenir l'adhésion des équipes d'animation et des membres des OAA au projet associatif commun de l'ensemble constitué et organiser les Assemblées Générales pour valider le projet de rapprochement ;
- conduire le processus juridique jusqu'à son terme ce qui peut durer facilement jusqu'en 2024

**Les orientations retenues pour 2023-2024 par votre Conseil sont donc les suivantes :**

- ✓ **Obtenir le maintien de l'autorisation de la FAF en 2024**
  - Mener les actions pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, en étroite liaison avec la FFOAA,
  - Accompagner la recherche des origines de nos enfants
  - Monter en compétences pour accompagner l'adoption d'enfants à besoins spécifiques

- ✓ Engager toutes les actions nécessaires pour aboutir à des rapprochements avec d'autres OAA en vue de retrouver une activité d'adoption à l'étranger.
- ✓ Reprendre nos rencontres telles que la fête annuelle si possible, et d'autres manifestations.

➤ Motion soumise aux votes :

*Après avoir entendu le rapport d'activité de la Directrice et rapport moral du Président, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous en faveur du quitus moral au Conseil d'Administration et à son Bureau pour les actions conduites en 2022 et les actions à mener en 2023 telles qu'elles découlent des orientations présentées par le Conseil ?*

**La motion a été adoptée à l'unanimité.**

### **3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE- APPROBATION DES COMPTES**

*Par Mr Damien O'NEILL*

➤ Les principaux chiffres et variations de 2022 sont :

- des revenus nets en hausse de 45.700 € à 175.700 € (2021 : 130.000 €), dont
  - ✓ les cotisations en baisse de 4.900 € à 91.500 € (2021: 96.400 €)
  - ✓ les frais de dossiers en baisse de 3.000 € à 0 € (2021: 3.000 €)
  - ✓ les dons & legs en forte hausse de 43.900 € à 72.500 € (2021: 28.600 €), dont un legs 55.600 €
  - ✓ les ventes nettes d'achats en hausse de 9.700 € à 11.300 € (2021: 1.600 €)
- des charges de personnel en baisse de 15.400 € à 127.100 € (2021: 142.500 €)
- des frais généraux en légère baisse de 7.600 € à 22.800 € (2021: 30.400 €)
- des produits financiers en hausse de 900 € à 3.400 € (2021: 2.500)
- un résultat bénéficiaire en 2022 de 29.175 € contre une perte en 2021 de 40.448 euros,
- des fonds associatifs de 344.900 €, essentiellement en disponibilités pour 354.400 €.

➤ Motion soumise aux votes :

*Après avoir entendu le rapport financier de la Trésorière, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous en faveur du quitus financier au Bureau pour la gestion réalisée en 2022 ?*

**La motion a été adoptée à l'unanimité.**

### **4. FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2023**

➤ Le Conseil propose de faire évoluer les montants des cotisations par rapport à l'an passé comme suit :

- ✓ Cotisation membre actif 50 € (75 € auparavant)
- ✓ Cotisation membre donateur 150 € (185 € auparavant)
- ✓ Cotisation membre bienfaiteur 300 €

➤ Motion soumise aux votes :

*Votez-vous en faveur des montants proposés pour les différentes cotisations de membres ?*

**La motion a été adoptée à l'unanimité.**

### **5. RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

- Aucun membre du Conseil d'administration n'est en renouvellement de son mandat en 2023.
- Pas de vote à ce titre.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Après de nombreux échanges suite aux questions posées par les membres présents, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend fin à 12h.